

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU**



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE
DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU**

SEPTEMBRE 2015

La mise en œuvre du programme de Son Excellence Monsieur le Président de la République Abdelaziz BOUTEFLIKA, a permis à partir des années 2000 à notre Pays , après une phase d'ajustement structurel de renouer avec une stratégie de développement dans laquelle le secteur des ressources en eau et de l'environnement occupe une place primordiale se traduisant par une mobilisation massive des investissements publics dans le cadre des plans de développement destinés à jeter les bases de la relance et de la consolidation de la croissance économique.

C'est ainsi que la redynamisation de la politique des ressources en eau et de l'environnement s'est fixée comme objectifs prioritaires de doter le Pays d'importantes infrastructures garantissant un maillage équilibré susceptible d'atténuer les déséquilibres régionaux en matière des ressources en eau et de protection de l'environnement.

Pour ce faire, un programme consistant et ambitieux de réalisation de barrages, transferts, de stations de dessalement d'eau de mer et de déminéralisation a été mis en place pour résorber le déficit de la ressource en eau induit par un développement exponentiel de l'urbanisation, des activités agricoles et industrielles et, à termes anticiper la demande future pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à tous.

Au plan environnemental, un programme ambitieux visant l'amélioration de la gouvernance et la prise en charge effective des problèmes ayant un impact sur l'eau, l'air, les sols, la biodiversité et le littoral ; dans cet ordre d'idées une stratégie a été mise en place en se fondant sur la distinction entre les **problèmes courants** tels que les déchets pour lesquels les sources sont identifiés et dont les relations de cause à effet sont avérées et les **problèmes émergents** tels ceux ayant trait au climat, à la couche d'ozone, à la désertification et , enfin aux risques technologiques.

Malgré l'importance des investissements consentis notamment durant les années 1999 à ce jour, à travers les différents programmes qui s'élèvent à plus de 3415 Milliards de DA (soit plus de 43 Milliards de USD) qui ont donné des résultats tangibles tant en quantité qu'en qualité de l'eau, d'importants projets restent à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement notamment en matière d'équilibre régional et de sécurisation de la ressource et ce à travers la réalisation d'ouvrages de mobilisation , de transfert et d'interconnexion d'une part, et de soutien à l'agriculture à travers la réalisation d'équipement , de réaménagement et de modernisation des périmètres irrigués d'autre part.

De même, un programme de projets d'assainissement sont prévus au titre de ce plan quinquennal pour la protection de la ressource hydrique notamment l'amont des barrages ainsi que le littoral, d'une part, et pour le renforcement de l'irrigation à travers la réutilisation des eaux usées épurées, d'autre part.

A ce titre et, en complément des actions déjà engagées, le secteur a procédé à la sélection des projets en se basant sur les recommandations du plan national de l'eau (PNE) et sur une démarche reposant sur un ensemble de critères parmi lesquels on citera :

1. Le caractère structurant des projets dans le cadre d'aménagements intégrés (réalisation des infrastructures hydrauliques tant à l'amont (traitement des bassins versant STEP), qu'à l'aval (adductions en eau potable et équipements, extension et modernisation des périmètres d'irrigation) des ouvrages de mobilisation en exploitation et/ou en cours de réalisation.
2. La remise en état des infrastructures existantes (réhabilitation et rénovation des réseaux d'AEP, d'assainissement et d'irrigation) ;
3. Le renforcement de la participation du secteur des Ressources en Eau à la croissance économique du pays à travers la réalisation de tous ces projets.

I. La stratégie de développement du secteur à horizon 2030 (PNE) :

La stratégie de développement du secteur de l'eau à l'horizon 2030 est tracée par le Plan National de l'Eau actualisé (PNE) qui identifie un ensemble de projets et programmes structurants à réaliser par périodes quinquennales.

Prolongeant la politique de mobilisation de l'eau à travers la construction de barrages, de transferts et d'aménagements en aval des usines de dessalement, le PNE met en exergue l'exigence d'économie et de valorisation de l'eau et ce, à travers la réhabilitation des systèmes d'AEP, d'assainissement et d'irrigation ainsi que l'amélioration des performances des services publics de l'eau.

Les systèmes et aménagements hydrauliques identifiés par le Plan National de l'Eau

A l'horizon 2030, l'infrastructure hydraulique du pays se trouvera structurée en systèmes hydrauliques régionaux et en aménagements hydrauliques intégrés selon leur projection spatiale. Ils permettront de maximiser la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles et ce, pour assurer et sécuriser la couverture à long terme de la demande en eau des populations et des activités agricoles et industrielles grâce notamment à la constitution de réserves stratégiques au niveau des barrages de grande capacité.

La description de cette infrastructure, dont de nombreuses composantes en termes d'ouvrages sont déjà en exploitation ou en cours de réalisation, se présente comme suit :

Trois grands systèmes hydrauliques régionaux, dont la configuration est fortement déterminée par les métropoles oranaise, algéroise et constantinoise, en termes de consommation de ressources :

- le système hydraulique de l'Ouest alimente les pôles de consommation urbaine et industrielle (notamment Oran - Arzew) et les grands périmètres d'irrigation et ce, à partir des ouvrages régularisant les écoulements des bassins des oueds Tafna et Mactâa et ceux du Cheliff-aval (MAO) ainsi que les ressources non conventionnelles produites par les usines de dessalement (dont celle de Mactâa et Kahrama d'une capacité respective de 500.000 m³/j et 100.000 m³/j) et par les stations d'épuration (dont celle de l'agglomération d'Oran).
- le système hydraulique du Centre alimente la capitale et toutes les villes ceinturant la région algéroise d'est en ouest ainsi que la plaine de Mitidja et ce, à partir des grands barrages de Keddara, Taksebt, Koudiat Acerdoune et Souk Tlata qui mobilisent les apports des oueds Sebaou et Isser, des champs captants, des stations de dessalement et des stations d'épuration de la région.
- le système hydraulique de l'Est est dominé à la fois par le grand barrage de Béni Haroun qui alimente le pôle de Constantine et les villes et localités des wilayas de Oum El Bouaghi, Batna, Khenchela ainsi que des périmètres d'irrigation créés sur les Hautes plaines constantinoises.

Et des aménagements hydrauliques intégrés dont la configuration épouse des espaces géo-hydrographiques homogènes :

- La vallée du Cheliff dominée par la succession de barrages régularisant d'amont en aval, les apports des affluents de l'oued Cheliff et qui alimentent notamment les grands périmètres d'irrigation réhabilités et étendus.
- La vallée de la Soummam dominée par les barrages de Tilesdit et de Tichy Haf et par l'exploitation des nappes alluviales.
- Les Hautes plaines sétifiennes desservies par un ensemble de barrages interconnectés mobilisant les apports des bassins hydrographiques du flanc nord de la région et ce, en vue de couvrir la demande en eau des villes et localités du couloir Sétif - El Eulma et de développer l'irrigation des terres situées au voisinage de ces agglomérations.
- Les régions côtières et telliennes de l'Est (Jijel, Skikda, Annaba-Tarf, Guelma) dominées par un ensemble de barrages régularisant les apports des bassins hydrographiques de Djen Djen, Saf Saf, Kébir et Seybouse.
- Les zones sahariennes dont les ressources en eau souterraines fossiles sont exploitées pour satisfaire les besoins locaux (notamment ceux de Tamanrasset à partir de In Salah) et pour alimenter par transfert certaines zones des Hauts Plateaux.

II. Axes stratégiques du PQ 2015-2019.

Ainsi, et répondant aux orientations et objectifs contenues dans la PNE, le Ministère des Ressources en Eau a structuré l'élaboration du Plan Quinquennal 2015-2019 autour des axes stratégiques suivants :

- Poursuite et consolidation de la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles pour assurer la couverture des besoins en eau, en ciblant en priorité les zones déficitaires et les hauts-plateaux dans un objectif d'équité territoriale en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire.
- Réhabilitation, modernisation et extension des systèmes d'irrigation des GPI et de la PMH pour soutenir la stratégie de sécurité alimentaire et atteindre à l'issue de ce programme une superficie de 2,1 million ha.

- Réhabilitation et extension des systèmes d'AEP, d'assainissement et de protection contre les inondations pour généraliser l'accès à l'eau, améliorer le cadre de vie et préserver les ressources hydriques.
- Mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des infrastructures hydrauliques pour assurer leur durabilité et optimiser la performance des opérateurs de gestion de l'eau.
- Consolidation de la gouvernance de l'eau à travers des mesures institutionnelles d'accompagnement englobant le cadre juridique et le dispositif organisationnel.

III. Plan Quinquennal 2015-2019 : Objectifs et plan d'actions

Dans un souci méthodologique et de planification objective, le Gouvernement a fixé un phasage des étapes de la réalisation des objectifs du Plan National de l'Eau à horizon 2030, par des plans quinquennaux. Cette démarche offre la latitude aux pouvoirs publics d'apporter les ajustements structurels, institutionnels et financiers nécessaires en fonction de la conjoncture, des impératifs financiers et des événements exogènes.

Ainsi, les objectifs et le plan d'actions du programme quinquennal 2015-2019, des ressources en eau, se déclinent comme suit :

1. Mobilisation :

Accroissement de la mobilisation de la ressource de 1,2 milliards de m³ soit 16% de la capacité actuelle qui est de 7,4 milliards de m³ aux fins de répondre aux besoins en AEP et soutenir l'Agriculture et ce à travers la réalisation de 26 barrages totalisant 985 Millions de m³, dévasement de 10 barrages d'une capacité globale de 45 Millions de m³ et la réalisation et l'équipement de 680 forages d'un linéaire de 180.000 ml pour une mobilisation de 172 Millions de m³/an.

2. Alimentation en eau potable :

Un programme soutenu par la réalisation de 2440 km par an de canalisations et la réalisation de 17 stations de traitement, 136 réservoirs ainsi que la réhabilitation de 1680km/an de conduites, destinés à l'amélioration du service public de l'eau et éradiquer la fréquence de distribution de 1j/2 et plus en augmentant la plage horaire de distribution à plus de 12 heures par jour.

Par ailleurs, un programme spécial est prévu en concertation avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour la prise en charge du volet AEP et Assainissement des zones éloignées.

Le taux de raccordement actuel est de 98% avec un linéaire global de 113.000 km et une dotation journalière de 178 l/j/hab.

3. Assainissement :

Pour ce qui est du programme d'assainissement, il est prévu la réalisation de 60 STEP et lagunes d'une capacité épuratoire de 4 millions eq.hab, ainsi que 6000 km de collecteurs..

Il est prévu également des travaux de protection de 200 localités contre les inondations et l'aménagement de 300 km de lit d'oued.

4. Hydraulique agricole :

Il est prévu la réalisation de 32 grands périmètres d'irrigation totalisant une superficie de 232.000 hectares ainsi que 219 retenues collinaires mobilisant un volume de 60 millions de m³ qui permettront l'irrigation de 15.000 hectares.

Aujourd'hui, le secteur de l'eau, qui a retrouvé sa configuration unitaire, dispose d'un cadre institutionnel apte, avec un appareil de formation dédié aux métiers de l'eau et au management de l'eau, à même de relever les défis du renforcement de la qualité des services publics et de la gestion durable des ressources en eau.

Dans le souci d'une amélioration continue du service public de l'eau et de l'assainissement, les pouvoirs publics ont décidé dès 2003 de confier la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement à des opérateurs étrangers de renom pour les grandes villes, Alger, Oran, Annaba, El Tarf et Constantine.

Pour la mise en œuvre du programme de Son Excellence, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, l'État a déployé des moyens financiers colossaux depuis 1999 qui s'élèvent à plus de 3.600 milliards de dinars soit près de 47 milliards de dollars US.

Les efforts consentis et les investissements réalisés ont permis à l'Algérie d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement dès 2010 et ce, avant l'échéance fixée par les Nations Unies à 2015. Ce qui a permis à notre

pays de devenir une référence pour beaucoup de pays, dans ce domaine.

Ce n'est qu'à ce prix que la problématique de l'eau dans un pays semi-aride comme l'Algérie a commencé à être réglée, sécurisant l'alimentation en eau potable de la population et dégageant des surplus pour les activités productives et notamment l'agriculture qui consomme près de 65% des capacités en eau du pays.

IV-1 Au plan institutionnel

Au plan institutionnel, la modernisation de la gouvernance de l'eau a été fondée en premier lieu sur la création en 1999 d'un Ministère chargé des Ressources en Eau et la mise en place d'établissements publics spécialisés couvrant les différentes filières des activités Eau.

Au plan de l'encadrement juridique de la gestion de l'eau, une nouvelle loi sur l'eau a été promulguée en août 2005 permettant ainsi de disposer, avec plus d'une trentaine de décrets d'application, d'un arsenal rénové créant les conditions d'une gestion intégrée et moderne des ressources en eau.

Aujourd'hui, le secteur de l'eau, qui a retrouvé sa configuration unitaire, dispose d'un cadre institutionnel apte, avec un appareil de formation dédié aux métiers de l'eau et au management de l'eau, à relever les défis du renforcement de la qualité des services publics et de la gestion durable des ressources en eau.

IV-2 En matière de ressources humaines et de la formation :

Convaincu qu'aucune stratégie de développement ne peut être efficace ni pérenne si elle n'est pas soutenue par une politique de gestion efficace de la ressource humaine, aussi bien dans les aspects liés à la gestion des carrières et processus professionnel que dans ceux inhérents à la formation continue et au recyclage.

C'est dans ce cadre, que le renforcement des capacités professionnelles du personnel du secteur, s'est traduit par l'organisation de cycles de formation et de perfectionnement au niveau des établissements relevant du secteur ainsi qu'au niveau des écoles supérieures et instituts dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Par ailleurs, s'agissant des métiers de l'eau et compte tenu de la faiblesse des structures de formation ; le secteur des ressources en eau s'est engagé dans la réalisation d'écoles spécialisées dans les métiers de l'eau, soit par le biais du financement sur le budget de l'Etat, soit dans le cadre de la coopération internationale.

C'est ainsi que le secteur a réalisé et mis en service les centres de formation des métiers de l'eau de Boumerdes (ONA), de Ksar El Boukhari (INPE), et d'Oued Smar (ADE) et enfin de l'institut des métiers de l'assainissement, en cours de réalisation, et financé dans le cadre du programme eau II par l'Union Européenne, ce dernier est appelé à avoir un rayonnement au plan maghrébin et continental.

Le management et l'introduction des nouvelles techniques de gestion sont à leur tour une préoccupation importante du secteur, c'est dans cette optique que le secteur a créé et mis en service l'Ecole supérieure de management des ressources en eau (ESMRE) d'Oran et dont le nouveau siège est doté de plate forme pédagogique de standard international pour dispenser un contenu pédagogique garantissant aux cadres du secteur l'accès à un palier supérieur dans les techniques de gestion et de management de l'eau.

S'agissant des formations de courte durée, le secteur des ressources en eau organise en continu des journées d'études techniques et thématiques notamment autour de la valorisation des ressources humaines, de la bonne gestion du service public de l'eau, de nouvelles innovations technologiques en relation avec l'eau et l'assainissement et enfin des thèmes liés à chacun des grands agrégats qui constituent l'activité du secteur à savoir la mobilisation (barrages et transferts), la gestion de l'aval (adductions, réseaux de distribution, réseaux d'irrigation), l'assainissement (réseaux d'assainissement, gestion et exploitation des stations d'épuration des eaux usées , technologie d'épuration des eaux et de leur réutilisation, engineering et laboratoires).

La complexité des processus technologiques et des procédures de gestion introduits dans les nouvelles infrastructures hydrauliques réalisées au cours des dix dernières années, le recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et enfin, l'objectif de garantir un véritable transfert de savoir faire au profit des cadres du secteur et de ses agents de maîtrise requière la mise en place d'une nouvelle stratégie de formation avec des contenus pédagogiques adaptés et un encadrement composé de formateurs de haut niveau.

C'est dans ce cadre que le secteur des Ressources en Eau prévoit des cycles de formation de courte et moyenne durée en relation avec les grands pôles universitaires technologiques et les grandes écoles sous tutelle du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique.

Au plan international et dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, l'objectif recherché est de trouver d'une part les financements idoines pour la formation et d'identifier d'une manière précise les établissements universitaires et autres grandes écoles qui dispenseront aux cadres du secteur les formations en adéquation avec les besoins du secteur.

I-4 En matière d'amélioration du service public de l'eau :

S'inscrivant dans le programme du Gouvernement visant à la réhabilitation et l'amélioration du service public, le secteur des Ressources en Eau a engagé un ensemble de mesures et de procédures visant à simplifier les procédures et alléger les dossiers administratifs inhérents à l'accès à l'eau et à l'assainissement, au fonçage des forages et puits, ainsi qu'à la concession de la ressource en eau minérale, à cela vient se greffer la réduction des délais d'instruction des dossiers de demandes d'autorisation et de traitement des requêtes des usagers publics et privés.

Sur un autre plan, les mesures relatives à l'accueil du public, à son orientation et au traitement des problèmes et difficultés, ont fait l'objet d'une prise en charge particulière. Ces mesures se sont traduites par l'aménagement et la modernisation des espaces d'accueil, la généralisation des aménagements au profit des personnes à mobilité réduite, la désignation d'agents d'accueil qualifiés, et enfin l'ouverture des agences au public six (06) jours par semaine, soit du samedi matin au jeudi soir.

Par ailleurs, la généralisation des centres d'appels téléphoniques opérationnels (CATO) destinés à recevoir et à traiter en temps réel les doléances des citoyens ayant traits aux dysfonctionnements relevés du service public d'eau et d'assainissement, a eu pour impact immédiat, la réduction des pertes induites par les casses sur le réseau et la diminution du désagrément des citoyens en matière de continuité du service public.

A l'effet, de développer la culture de la préservation de la ressource et de la protection de l'environnement et, dans un souci d'introduire auprès de nos concitoyens la culture de l'économie de l'eau, un programme multidimensionnel d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers est mis en place.

A titre d'exemple, nous pouvons citer : la dispense des classes d'eau, l'organisation de sorties pédagogiques sur terrain au profit des élèves, la conception et édition d'un cahier pédagogique en 20 000 exemplaires, la célébration de la journée mondiale de l'eau (22 mars), les panneaux publicitaires, les lettres aux usagers, la systématisation de l'information des clients par les radios locales, le renforcement de l'affichage de proximité, le développement de l'information des clients par SMS, l'organisation de campagnes thématiques de sensibilisation, les spots radiophoniques et télévisés, et la réalisations de films documentaires.